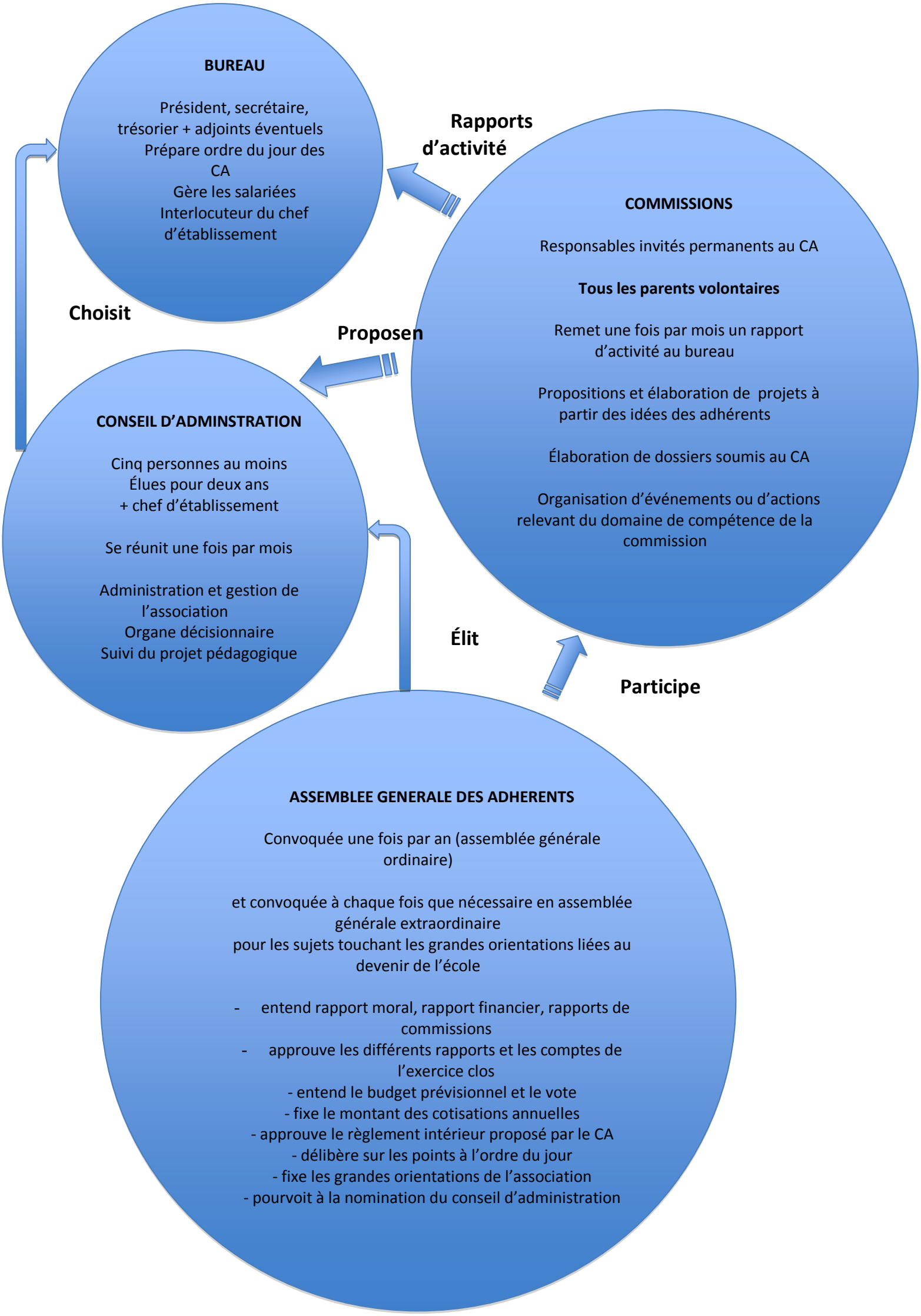
BUREAU
Président, secrétaire, trésorier + adjoints éventuels
Prépare ordre du jour des CA
Gère les salariées
Interlocuteur du chef d'établissement
Rapports d'activité
COMMISSIONS
Responsables invités permanents au CA
Tous les parents volontaires
Remet une fois par mois un rapport d'activité au bureau
Propositions et élaboration de projets à partir des idées des adhérents
Élaboration de dossiers soumis au CA
Organisation d'événements ou d'actions relevant du domaine de compétence de la commission
Choisit
Proposen
CONSEIL D'ADMINSTRATION
Cinq personnes au moins
Élues pour deux ans
+ chef d'établissement
Se réunit une fois par mois
Administration et gestion de l'association
Organe décisionnaire
Suivi du projet pédagogique
Élit
Participe
ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS
Convoquée une fois par an (assemblée générale ordinaire)
et convoquée à chaque fois que nécessaire en assemblée générale extraordinaire
pour les sujets touchant les grandes orientations liées au devenir de l'école
- entend rapport moral, rapport financier, rapports de commissions
- approuve les différents rapports et les comptes de l'exercice clos
- entend le budget prévisionnel et le vote
- fixe le montant des cotisations annuelles
- approuve le règlement intérieur proposé par le CA
- délibère sur les points à l'ordre du jour
- fixe les grandes orientations de l'association
- pourvoit à la nomination du conseil d'administration